

# Personnes âgées

## démographie et conditions de vie

Les personnes âgées sont encore peu nombreuses, mais leur poids dans la structure de la population réunionnaise augmentera fortement dans les prochaines années. Depuis la départementalisation, les gains d'espérance de vie ont été importants, et devraient se poursuivre : les personnes vivront plus longtemps, et en meilleure santé qu'auparavant. En 2040, l'île comptera 219 000 personnes âgées d'au moins 65 ans, contre 62 000 aujourd'hui. La prise en charge et la solidarité envers ces personnes âgées constituent un des principaux enjeux de La Réunion pour les années à venir.

Les personnes âgées vivent majoritairement en couple, avec ou sans enfant. Néanmoins, depuis quelques années, elles vivent plus souvent seules, avec l'augmentation des divorces et du célibat. La solidarité familiale, jusque là profondément ancrée dans les modes de vie réunionnais, est aujourd'hui en perte de vitesse. La personne âgée, lorsqu'elle ne vit plus en couple ou seule, est en effet moins souvent intégrée au sein de la famille d'un de ses enfants. La vie en institution spécialisée reste toutefois marginale, puisqu'elle ne concerne aujourd'hui que 4 % des personnes âgées d'au moins 75 ans.

Les logements qu'occupent les personnes âgées pourraient sembler idéals aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Les enfants partis, les personnes conservent généralement le même logement, ce qui leur procure plus d'espace. Néanmoins, s'agissant plus souvent de logements anciens, ils accusent quelques défauts, notamment au niveau de l'installation électrique. À un âge où apparaissent les premiers

handicaps, les grands seniors sont les plus pénalisés par l'inconfort de leur logement.

Dans un contexte de chômage et de recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'emploi des seniors fait l'objet de toutes les attentions. Entre 50 et 64 ans, un peu plus de la moitié des Réunionnais sont actifs, c'est à dire qu'ils travaillent ou sont au chômage. Les autres ne se portent pas sur le marché du travail, soit parce qu'ils sont à la retraite, qu'ils n'ont jamais travaillé, qu'ils n'espèrent plus trouver d'emploi ou qu'ils bénéficient d'un revenu de solidarité. L'activité baisse dès 50 ans, mais l'augmentation du taux d'activité observée sur les trois dernières années (+ 5 points) laisse à penser que le comportement des seniors sur le marché de l'emploi évolue.

Ce dossier propose un premier volet d'études sur la démographie et les conditions de vie des personnes âgées. Il sera complété dans nos prochaines publications par d'autres éclairages, tels que la santé, la famille ou les revenus.



Champ :

Dans ces études, la population étudiée est généralement celle des personnes âgées d'au moins 50 ans. Les pré-seniors ont entre 50 et 64 ans, les mid-seniors entre 65 et 74 ans et les grands seniors 75 ans ou plus. Néanmoins, l'article traitant de l'évolution et de la projection de la population âgée à l'horizon 2040 étudie les 65 ans ou plus. Celui sur l'emploi étudie les comportements des 50-64 ans.

Le vieillissement de la population : un défi pour les **12** années à venir

La solidarité familiale en perte de vitesse **14**

L'activité baisse dès 50 ans **16**

Des logements spacieux, mais qui comportent des défauts **18**

# Le vieillissement de la p un défi pour les années

Les Réunionnais âgés d'au moins 65 ans sont 62 000 aujourd'hui. Ils sont trois fois plus nombreux qu'au début des années 80. La population réunionnaise vieillit et en un quart de siècle, la croissance des plus âgés s'est accélérée. Elle reste néanmoins moins rapide que celle attendue d'ici 2040 où l'île comptera 219 000 seniors. Le taux de dépendance économique des personnes âgées, qui mesure le rapport de la population âgée sur celle en âge de travailler, serait alors de 35 %.

La population réunionnaise vieillit. En un quart de siècle, la population des seniors<sup>1</sup> de l'île a presque triplé, passant de 24 000 Réunionnais âgés de 65 ans ou plus en 1982 à 62 000 en 2007. Leur poids dans l'ensemble de la population a doublé et atteint désormais 8 %. Sur la même période, la population des seniors a augmenté trois fois plus vite que la population totale. Avec les gains d'espérance de vie et les progrès en terme d'autonomie, les seniors d'aujourd'hui ne ressemblent en rien aux « gramounes » d'autrefois. Néanmoins dans les prochaines années, les seniors seront de plus en plus nombreux, et La Réunion fait face à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : le vieillissement de sa population.

Les seniors forment une population hétéroclite. Les plus jeunes d'entre eux, qui ont moins de 74 ans, sont presque tous retraités mais encore largement autonomes. Ce sont les mid-seniors. Ils sont 38 000 aujourd'hui, deux fois plus nombreux qu'en 1982. Leurs aînés, les grands seniors, sont eux 25 000. Ils sont trois fois plus nombreux qu'en 1982, avec un rythme de croissance plus

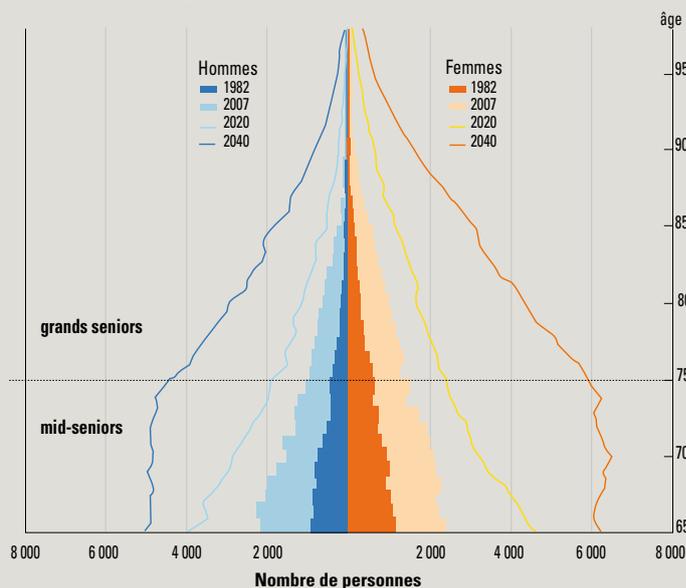
soutenu encore que celui des mid-seniors. La population très âgée a même quadruplé en 25 ans : l'île compte environ 2 000 nonagénaires ou centenaires en 2007. Ces grands seniors sont plus fréquemment en situation de dépendance et ont des modes de vie spécifiques.

## Le taux de dépendance économique s'accroît

Le poids que les seniors représentent dans la société peut être calculé au travers du taux de dépendance économique des personnes âgées. Il correspond au rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des 15 à 64 ans, en âge de travailler. Il s'est accentué entre 1982 et 2007, passant de 8 % à 12 %. Il s'élève à 26 % en France métropolitaine.

Le vieillissement actuel de la population réunionnaise est d'abord le résultat des forts gains d'espérance de vie depuis la départementalisation. À cette époque, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 50 ans. L'amélioration de l'appareil médical, le recul important des maladies

Pyramide des âges des seniors en 1982, 2007, 2020 et 2040



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2007, projections de populations 2020 et 2040

<sup>1</sup> Cette étude concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus. Un « mid-senior » est âgé de 65 à 74 ans et un « grand senior » de 75 ans ou plus. Sources utilisées : Recensements de la population - Projections de population 2010 (scénario central), Insee

# Population : à venir

infectieuses et parasitaires tel que le paludisme sont quelques-uns des facteurs de l'amélioration des conditions de vie des Réunionnais. En 2007, les Réunionnaises vivent en moyenne 82 ans et les hommes 75 ans, soit respectivement 8 ans et 9 ans de plus qu'en 1982.

Par ailleurs, dans les années 50 et 60, l'île amorçait sa transition démographique. L'accroissement naturel était alors important grâce à un taux de natalité élevé et un taux de mortalité en diminution constante. Cette population nombreuse âgée aujourd'hui de 40 à 60 ans viendra d'ici 5 à 25 ans intégrer la population des seniors.

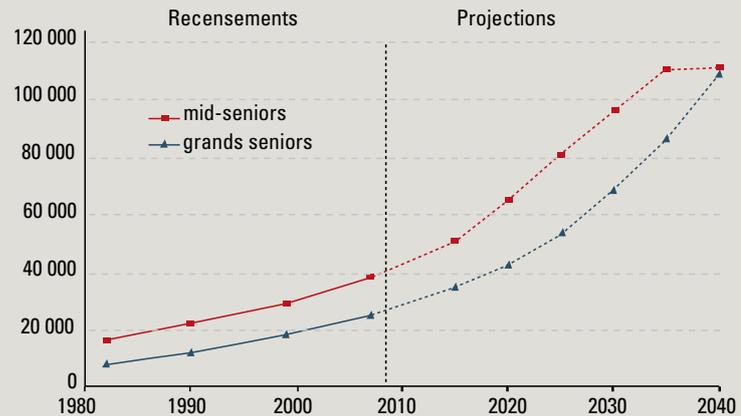
## Vers un papy-boom réunionnais

À l'horizon 2040, la population de l'île devrait dépasser le million d'habitants. La population continuant à vieillir, l'âge moyen des Réunionnais serait de 40 ans contre 32 actuellement. La structure par âge de la population se rapprocherait alors de celle observée actuellement en France métropolitaine. Néanmoins, La Réunion resterait avec Mayotte et la Guyane l'un des plus jeunes départements de France.

Jusqu'en 2020, la population des seniors croît fortement : 4 % par an. La croissance de cette population devrait être quatre fois plus rapide que celle de la population totale. L'île compterait alors 106 000 personnes âgées qui représenteraient 12 % de la population.

Les mid-seniors constitueraient toujours le groupe le plus important, avec 64 000 personnes. Avec une croissance identique, la part des grands seniors parmi les plus de 65 ans serait stable jusqu'en 2020, à 39 %. Ils seraient néanmoins deux fois plus nombreux qu'actuellement et cinq fois plus qu'en 1982, grâce à l'avancée en âge de générations nombreuses et aux gains d'espérance de vie. Au nombre de 42 000, les personnes d'au moins 75 ans représenteraient alors 5 % de la population.

## Les seniors toujours plus nombreux



Source : Insee, recensements de la population, projections de populations 2010 (scénario central)

## L'accueil des personnes âgées dépendantes : un défi à relever

Les seniors devraient représenter 21 % de la population réunionnaise en 2040, avec 219 000 personnes. Alors que la croissance des mid-seniors ralentirait dès 2020, les plus âgés des seniors devraient croître de façon continue jusqu'en 2040, à un rythme soutenu de 5 % par an. Les grands seniors seraient alors plus de 108 000, soit presque autant que les mid-seniors. Un Réunionnais sur dix aurait alors au moins 75 ans contre un sur cent en 1982. Cette croissance concerne d'ailleurs le quatrième âge, à partir de 90 ans. En 2040, l'île devrait compter 12 000 nonagénaires et centenaires soit six fois plus qu'actuellement.

Sous l'effet conjugué d'une augmentation de la part de la population âgée de 65 ans ou plus (+ 13 points) et d'une baisse de la population de 15 à 64 ans (- 7 points), le taux de dépendance économique des personnes âgées passerait de 12 % actuellement à 35 % en 2040. L'accueil des personnes les plus âgées potentiellement dépendantes, dans de bonnes conditions, est dès aujourd'hui un enjeu majeur pour l'île.

## Les pré-seniors moins nombreux entre fin 2020 et mi-2030

La population âgée de 50 à 64 ans est nombreuse et généralement encore active. Elle a plus que doublé en un quart de siècle et compte 108 000 individus en 2007. La croissance de la population de cette tranche d'âge se maintient dans un avenir proche, mais cette population devrait diminuer entre fin 2020 et mi-2030. Ils représenteront 16 % de la population en 2040.

# La solidarité familiale en perte de vitesse

Les seniors vivent plus souvent seuls aujourd'hui. Parce qu'ils divorcent plus, vivent plus longtemps en bonne santé, mais aussi parce que la solidarité familiale est en perte de vitesse. La vie en famille reste néanmoins largement majoritaire, principalement en couple. Mais il est plus rare aujourd'hui de vivre sans conjoint aux côtés de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille. Enfin, la vie en institution reste très marginale.

Au fil du temps, le mode de vie familial des Réunionnais se modifie. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à vivre seuls, et cette tendance est plus accentuée encore chez les seniors<sup>1</sup>. En 25 ans, le nombre de seniors vivant seuls a quadruplé, pour s'établir à 29 300 en 2007. Le vieillissement de la population est en partie à l'origine de cette évolution, mais le fait de vivre seul s'est aussi répandu progressivement dans les mœurs. Ainsi, 17 % des seniors vivent seuls aujourd'hui contre 11 % en 1982.

## Vivre seul suite à un divorce

La banalisation du divorce explique en partie cette augmentation de la décohabitation des ménages âgés. La génération la plus concernée est celle des pré-seniors qui vivent seuls, pour lesquels la part des divorcés a triplé en 25 ans. Ils sont aujourd'hui 29 % dans cette situation. Par ailleurs, le célibat est de plus en plus fréquent chez les 50-64 ans, surtout chez les hommes. La moitié de ceux qui vivent seuls sont célibataires contre 36 % des femmes. Ces pré-seniors d'aujourd'hui seront les grands seniors de demain.

Pour les plus âgés, vivre seul fait généralement suite au décès du conjoint. L'espérance de vie des femmes étant plus importante que celle des hommes, les personnes âgées de 75 ans ou plus sont donc essentiellement des veuves.

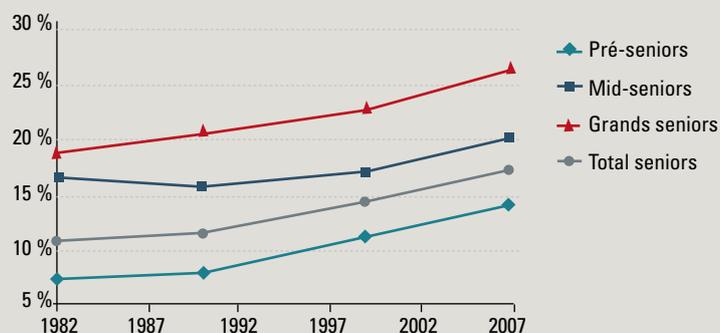
À l'avenir, avec la croissance attendue de la population âgée, et si les changements d'habitudes de vie se poursuivent, la part des seniors vivant seuls continuera de croître. L'île sera confrontée à un phénomène d'ampleur, qui devra être pris en compte dans les aménagements à prévoir pour ces futurs seniors.

## Les seniors vivent moins souvent avec leurs enfants

Alors que le phénomène de décohabitation progresse, la vie en couple reste le mode de vie le plus fréquent chez les plus âgés. Depuis 1990, la part des seniors qui vivent en couple reste stable autour de 60 %, ce qui représente 104 000 personnes. Néanmoins, au sein des couples, les seniors vivent aujourd'hui majoritairement sans enfant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Plus de personnes aux âges avancés, moins d'enfants,

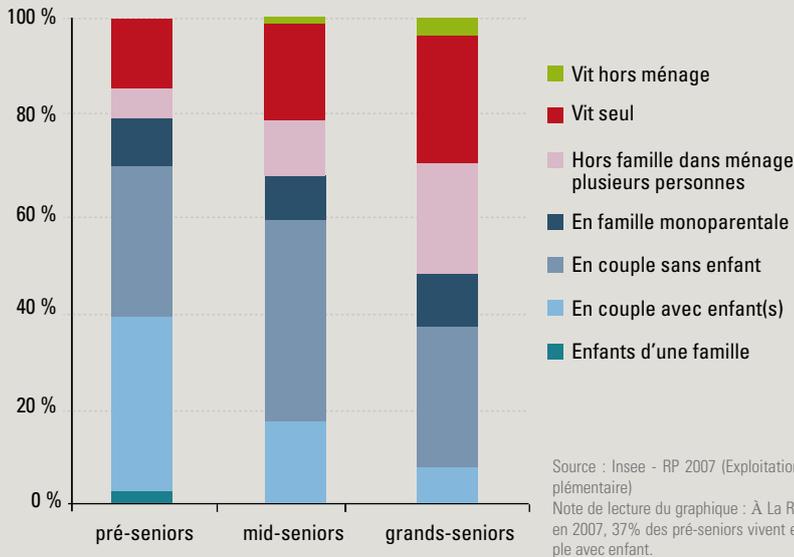
<sup>1</sup> Dans cette étude, les seniors ont 50 ans ou plus ; les pré-senior 50 à 64 ans ; les mid-seniors 65 à 74 ans ; les grand seniors 75 ans ou plus.

## Les seniors vivent de plus en plus seuls



Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990, 1999 et 2007  
Note de lecture : En 1982, 19% des grands-seniors vivent seuls

## Mode de cohabitation : Les seniors vivent longtemps en couple



qui quittent plus facilement le domicile familial, sont à l'origine de ce phénomène. En effet, arrivés à l'âge adulte, les enfants vivent moins souvent qu'avant chez leurs parents : pour poursuivre leurs études (les départs étant facilités par les aides à la mobilité), par l'acquisition d'une situation professionnelle stable, ou pour s'installer eux-mêmes en couple. La vie en famille monoparentale est également aujourd'hui un peu moins répandue qu'auparavant chez les seniors.

Lorsqu'il ne vit plus en couple ou en tant qu'adulte d'une famille monoparentale, le senior cohabite également moins souvent avec un membre de sa famille : par exemple auprès d'un de ses enfants vivant en couple, ou avec un frère ou une sœur... Ils étaient 12 % à vivre ainsi en 1990, ils ne sont plus que 8 % aujourd'hui.

### La vie en institution est marginale

La solidarité familiale est donc en perte de vitesse, mais la vie en institution reste marginale. Seules 1 800 personnes de 50 ans ou plus vivent hors-ménage, soit 1 % des seniors. Une minorité d'entre eux (14 %) vivent dans des communautés

religieuses et les trois quarts vivent dans des services de longs ou moyens séjours (maisons de retraites...). Les personnes vivant dans ces services sont logiquement plus âgées, mais restent peu nombreuses : 4 % des 75 ans ou plus. L'entrée dans ces structures est souvent liée à la perte de dépendance et au développement de maladies chroniques nécessitant un suivi particulier.

La population des grands seniors augmentera fortement dans l'avenir. De plus, le phénomène de décohabitation, qui progresse depuis les années quatre-vingt, devrait encore s'amplifier. La prise en charge des personnes potentiellement dépendantes deviendra cruciale dans les années qui viennent, et constitue un réel enjeu. Afin de privilégier la maintien à domicile, le développement de services à la personne adaptés à ces situations sera nécessaire. En tous les cas, le besoin de lits en institution destinés à l'accueil de ce type de public sera plus pressant.

Manuela **AH-WOANE**  
Chargée d'études

Bibliographie :  
MESPOULHÉS A., « L'Auvergne face au vieillissement de sa population », La Lettre n° 58 - Insee Auvergne, janvier 2010.  
LEFÈVRE G., « Pour anticiper le phénomène du vieillissement sur le Grand Nancy : pré-seniors, mid-seniors et grands seniors », Économie lorraine n° 190, novembre 2009.  
GRANGÉ C., « Les anciens restent en famille », Revue Économie de La Réunion n° 113, octobre 2002.

## Définitions

**Ménage** : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Les individus vivant seuls constituent également un ménage.

**Famille** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s). Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

**Couple** : ensemble de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclare être mariées ou vivre en couple

# L'activité baisse dès 50 ans

Dans un contexte de chômage et de recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'emploi des seniors est une préoccupation importante. L'activité décroît sensiblement dès 50 ans. A partir de cet âge, différents dispositifs peuvent en effet inciter les personnes sans emploi à choisir l'inactivité. Néanmoins depuis quelques années, les seniors occupent plus fréquemment un emploi, notamment les femmes.

<sup>1</sup> Les seniors désignent dans cette étude les personnes âgées de 50 à 64 ans.

<sup>2</sup> Les différentes mesures sont décrites dans le n°62 DARES Analyses (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2010-062.pdf>)

## Le revenu de solidarité (RSO)

Mis en place en décembre 2001, le RSO donne aux allocataires du RMI âgés de 50 ans ou plus, et percevant cette prestation depuis au moins deux ans, la possibilité de se retirer du marché du travail et de l'emploi tout en conservant un revenu amélioré jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'une retraite à taux plein. Ces deux conditions rapprochent le RSO d'une forme de préretraite très spécifique. Son ouverture de droit met automatiquement fin au droit du RMI et n'est pas compatible avec la perception d'un revenu d'activité professionnelle.

À La Réunion, 53 % des personnes âgées de 50 à 64 ans sont actives, c'est-à-dire qu'elles travaillent ou sont au chômage. C'est 6 points de moins qu'en France métropolitaine. Néanmoins en 3 ans, le taux d'activité des seniors<sup>1</sup> réunionnais a progressé de plus de 5 points. Cette évolution a été plus marquée chez les femmes (+ 7 points) que chez les hommes (+ 3 points). À ces âges, les enfants autonomes, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin se réduit. De 19 points entre 25 et 49 ans, il n'est plus que de 11 points entre 50 et 64 ans.

## Une période de transition vers l'inactivité

À partir de 50 ans, la sortie de l'emploi est plus souvent synonyme d'inactivité que de chômage. Sur le marché de l'emploi, les jeunes seniors âgés de 50 à 54 ans ont une situation assez favorable. Bien qu'ils soient moins souvent actifs que les 25-49 ans (respectivement 69 % et 78 %), leur taux d'emploi est identique, aux alentours de 55 %.

La transition vers l'inactivité s'intensifie à partir de 55 ans. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité baisse de 15 points comparativement aux 50-54 ans. Le taux d'emploi diminue sensiblement, de 8 points, pour s'établir à 47 %. Après 60 ans, âge légal aujourd'hui du départ à la retraite, la transition s'achève. Entre 60 et 64 ans, ils ne sont plus qu'une minorité à travailler : un quart de la population est active, presque toute en emploi.

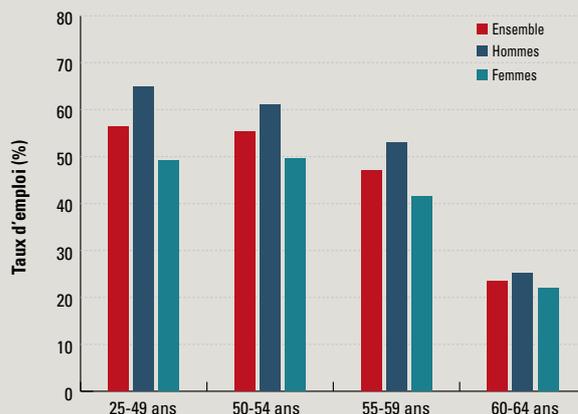
De nombreux dispositifs existant aujourd'hui ex-

pliquent la baisse sensible du taux d'activité avant 60 ans. Dans les Dom, les seniors sans emploi ont la possibilité de toucher le Revenu de solidarité, plus attractif que le Revenu minimum d'insertion, s'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion. Pour compléter le dispositif, l'accès à certaines formes de préretraites<sup>2</sup> d'une part, ou la dispense de recherche d'emploi à partir de 58 ans d'autre part incitent les personnes à se retirer du marché du travail. Enfin, une partie des chômeurs renonce finalement à trouver un emploi, par découragement.

## Les femmes moins présentes sur le marché du travail

La transition vers l'inactivité s'observe aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cependant, la situation des femmes seniors sur le marché du travail est moins favorable, puisque seulement 40 % d'entre elles travaillent, contre 49 % des hommes. Pour les femmes réunionnaises de ces générations, le modèle familial traditionnel est sans doute à l'origine du fait qu'elles soient peu nombreuses à occuper un emploi. De plus, leur faible niveau de qualification participe également à la difficulté qu'elles éprouvent à trouver un emploi. Enfin, pour celles ayant travaillé, certaines mesures de retraite anticipée liées au nombre d'enfants peuvent les inciter à quitter plus tôt le marché du travail. Toutefois, en 3 ans, le taux d'emploi des 50-64 a progressé de 3,5 points, principalement au bénéfice des femmes (+ 5,3 points).

Le taux d'emploi baisse sensiblement à partir de 55 ans



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2<sup>e</sup> trimestre)

## 11 familles professionnelles concentrent la moitié des emplois des seniors

Familles professionnelles	Effectif	%	Part des femmes seniors (%)
Enseignants	4 050	10	47
Agents d'entretien	3 930	10	69
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	2 470	6	56
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1 780	4	18
Aides à domicile et aides ménagères	1 590	4	97
Conducteurs de véhicules	1 290	3	3
Employés de maison	1 210	3	98
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie B)	1 170	3	51
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1 140	3	36
Cadres de la fonction publique	1 110	3	33
Médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires	1 100	3	27
Autres	19 950	49	35
<b>TOTAL</b>	<b>40 770</b>	<b>100</b>	<b>43</b>

Source : Recensement de la population 2007  
 Champ : Personnes âgées de 50 à 64 ans occupant un emploi

### Des emplois stables pour les seniors

Les conditions d'emploi des seniors sont meilleures que celles des plus jeunes. L'ancienneté qu'ils ont souvent accumulée ou l'expérience acquise avec l'âge leur permet d'occuper plus fréquemment des emplois stables. Ils sont en effet 83 % à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou à être titulaires de la fonction publique, contre 72 % des plus jeunes. La stabilité de l'emploi est toutefois plus fréquente chez les hommes, les femmes ayant des conditions d'emploi plus précaires. Elles sont notamment 2,5 fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à durée déterminée (25 % des femmes contre 10 % des hommes).

Le travail à temps partiel est aussi répandu chez les seniors que chez les plus jeunes, un emploi sur cinq étant à temps partiel. La grande majorité d'entre eux sont occupés par des femmes (87 %), bien qu'elles soient minoritaires parmi les seniors en emploi. Plus des deux tiers de ces emplois à temps partiel ne résultent pas d'une volonté de la personne de limiter son temps de travail. Ce sont des temps partiels subis, par défaut de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps complet.

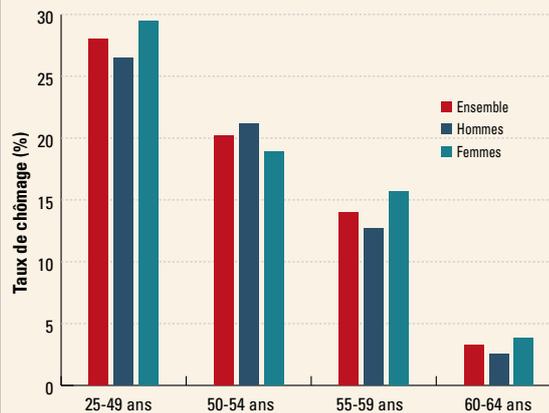
### Les métiers des femmes sont moins diversifiés et moins qualifiés

Près de 41 000 seniors exercent un emploi à La Réunion, et la majorité d'entre eux sont âgés de 50 à 54 ans. Les femmes sont globalement minoritaires (43 %), mais certains métiers leurs sont presque exclusivement réservés, particulièrement dans le secteur privé. Les métiers qu'elles exercent sont moins diversifiés que ceux des hommes. La moitié des actives occupées se regroupent en effet sur 6 familles de métiers seulement, contre 12 pour les hommes.

Contrairement au secteur privé, la fonction publique emploie autant d'hommes que de femmes. Parmi les enseignants, premier métier exercé par les seniors avec 4 000 emplois, 47 % sont des femmes.

Dans le secteur privé, les femmes seniors occupent des métiers peu qualifiés. La profession la

### Moins de chômage chez les seniors



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2<sup>e</sup> trimestre)

### Faible chômage des seniors mais de plus longue durée

Le taux de chômage est relativement faible chez les seniors par rapport à leurs cadets. Il s'élève à 16 % contre 28 % chez les 25-49 ans. Cependant, il est 2,5 fois plus élevé qu'en France métropolitaine, malgré les dispositifs mis en place pour les faire sortir du marché du travail.

Quand ils sont au chômage, les seniors le sont nettement plus longtemps que les plus jeunes. Près des deux tiers d'entre eux recherchent un emploi depuis plus de deux ans.

### Sources

**L'Enquête Emploi Dom** est réalisée chaque année au 2<sup>e</sup> trimestre à La Réunion. Tous les résultats de cette étude sont ceux de l'Enquête Emploi 2010, à l'exception de ceux relatifs aux métiers exercés. Ils sont issus d'une autre source, **le Recensement de la population**, qui fournit des résultats au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Définitions

**BIT** : Bureau international du travail.

Au sens du BIT : Un **actif** est une personne qui a un emploi ou qui est au chômage.

Un **actif ayant un emploi (ou actif occupé)** est une personne âgée de 15 ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elle soit salariée, à son compte, employeur ou aide dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Un **chômeur** est une personne en âge de tra-

vailler (15 ans ou plus) qui répond à trois conditions simultanément :

- 1) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- 2) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- 3) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi (actifs occupés) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active correspondante (de même sexe et de même âge).

plus répandue est agent d'entretien, qui regroupe 15 % des emplois féminins. Elles sont plus de 2 700 à exercer ce métier. Elles sont également nombreuses à exercer le métier d'aide à domicile ou d'aide ménagère (1 500) et celui d'employée de maison (1 200).

Les hommes seniors ont deux métiers spécifiques : agriculteurs et conducteurs de véhicules (respectivement 1 500 et 1 200 emplois). Ils occupent également des métiers plus qualifiés que les femmes, et sont notamment plus fréquemment cadres de la fonction publique ou médecins. Plus de 1 500 hommes seniors occupent ces emplois.

Sarah **Abdouni**  
Chargée d'études

## La réforme des retraites dans les grandes lignes

Dès la mi-2011, l'âge légal de départ à la retraite recule progressivement. Il passera de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018. L'âge de la retraite à taux plein recule de 2 ans pour atteindre 67 ans en 2023. Des dérogations sont accordées à certaines personnes. Les salariés justifiant d'une incapacité physique supérieure ou égale à 10 % liée à un travail pénible, les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé deux ans de plus que la durée légale, les travailleurs handicapés et les mères âgées de 55 ans ou plus ayant trois enfants peuvent partir plus tôt à la retraite.

Pour en savoir plus : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RETRAITESmodedemploi.pdf>

# Des logements spacieux mais qui comportent de

**Les personnes âgées occupent très souvent un logement qui pourrait sembler idéal aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Mais si les plus de 50 ans disposent de davantage d'espace, ils occupent également des logements anciens. Ceci a des conséquences sur leur qualité : 63 % des logements de seniors présentent au moins un défaut. Les installations électriques posent particulièrement problème.**

C'est d'abord l'espace qui caractérise le logement des seniors<sup>1</sup>. Les plus de 50 ans disposent d'un nombre de pièces plus important que la moyenne : 1,66 pièces par personne, contre 1,15 parmi les ménages âgés de 15 à 49 ans. Leurs logements sont plus spacieux, 61 % ayant une surface d'au moins 70 m<sup>2</sup>, contre 55 % chez les 15-49 ans. Bien que les propriétaires soient généralement les mieux lotis, les seniors locataires disposent eux aussi d'un espace supérieur à la moyenne.

Avec l'avancée en âge, les ménages seniors profitent d'un espace de plus en plus grand. Le nombre de pièces par personne s'accroît de 1,53 pièces par personne chez les pré-seniors à plus de 2 pièces chez les grands seniors.

Avec le départ des enfants, la diminution de la taille des ménages s'amorce à partir de 45 ans, mais le logement reste souvent le même. Entre 50 et 54 ans, la taille du ménage diminue encore et se situe en dessous de la moyenne réunionnaise (3 personnes). Enfin, parmi les personnes âgées d'au moins 75 ans, seul un ménage sur sept comporte plus de deux personnes. Parallèlement, le nombre de pièces du logement se stabilise autour de 4 à partir de 40 ans, évoluant peu par la suite.

Ainsi, les seniors sont moins exposés au surpeuplement que les plus jeunes. L'indice de surpeuplement permet de déterminer si la taille des logements - mesurée en nombre de pièces - est adaptée au nombre de personnes du ménage et à sa composition. À La Réunion, 18 % des ménages vivent dans des logements trop petits pour eux. En comparaison, moins de 6 % des ménages seniors vivent dans ces conditions. Au contraire, trois ménages seniors sur quatre vivent en situation de sous-peuplement, c'est à dire qu'ils disposent au moins d'une pièce en plus comparativement à leurs besoins.

## Des habitations parmi les plus anciennes de l'île

Installés depuis 20 ans en moyenne, les seniors résident majoritairement dans des habitations qui sont parmi les plus anciennes de l'île. La moitié vivent dans des logements construits avant 1981 (les deux tiers parmi les grands seniors), contre 23 % chez les moins de 50 ans.

La qualité des logements en est affectée, particulièrement pour les grands seniors où certains éléments de confort sont encore inexistants. Malgré tout, le parc de logements dit « sans confort » a quasiment disparu de l'île. On ne compte plus que 10 700 résidences principales qui n'ont pas au moins un des éléments de confort suivants : électricité, douche ou baignoire, eau courante. Mais ce parc est occupé pour moitié par les ménages seniors.

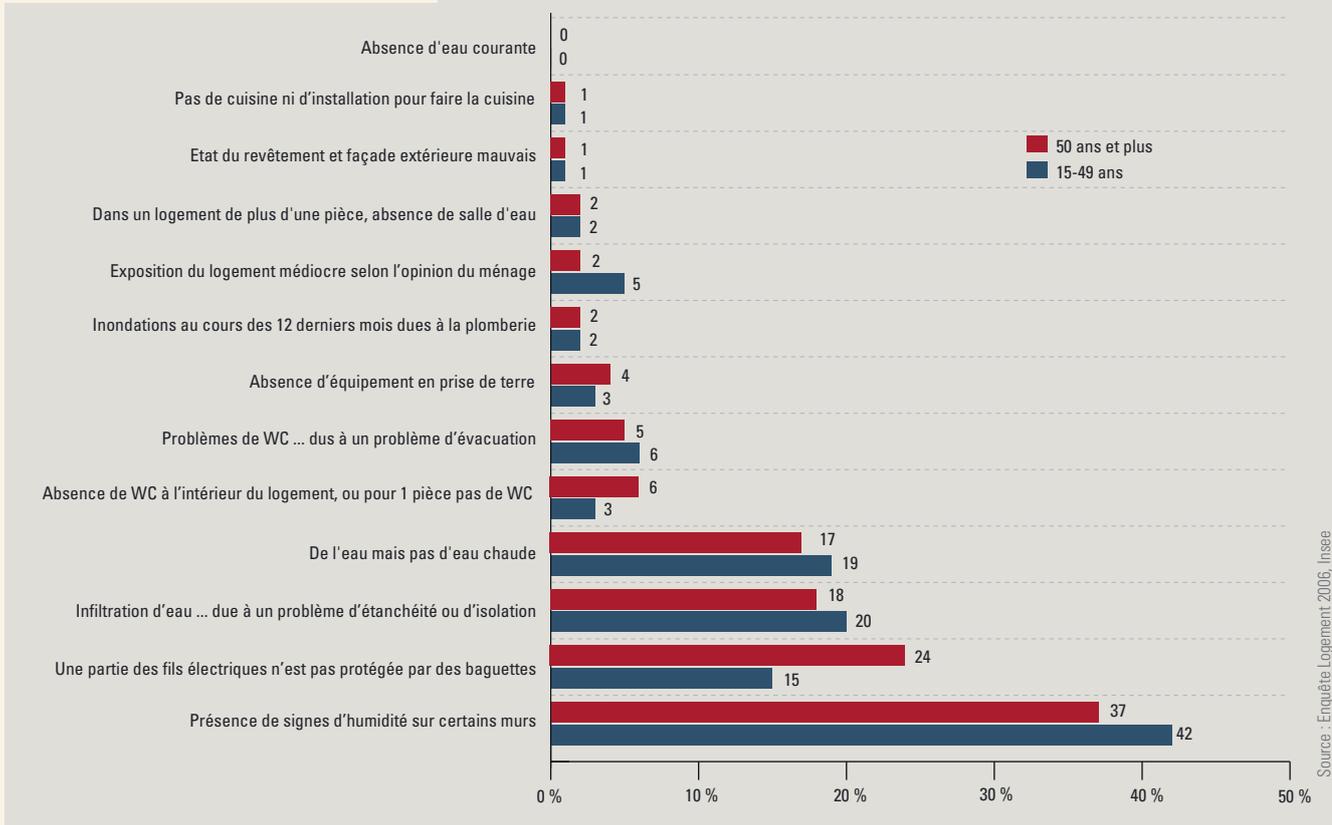
De façon générale, on retrouve au sein du logement des seniors les principaux défauts déjà observés dans le parc réunionnais : les signes d'humidité sur certains murs (37 %) ; l'absence de protection des fils électriques (25 %) ; l'infiltration d'eau (18 %) et l'absence d'eau chaude (17 %).

Selon 13 critères retenus par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour évaluer la qualité des logements, 64 400 logements présenteraient au moins un défaut, soit 63 % des logements accueillant au moins un senior.

Les grands seniors sont alors les plus pénalisés, à un âge où apparaissent les premiers handicaps. Ainsi, 71 % des logements de grands seniors présentent au moins un défaut, et plus d'un tiers en possèdent au moins deux. Les installations élec-

# âgés, sans défauts

Pourcentage de résidences principales présentant chacun des 13 défauts (loi SRU)



triques posent particulièrement problème : 42 % vivent dans des logements où les fils électriques ne sont pas protégés et près de 10 % ne possèdent pas d'équipements en prise de terre.

Même si certains défauts peuvent paraître difficiles à vivre au quotidien, les personnes âgées sont parmi les plus satisfaites de leurs conditions de logement. Près de neuf ménages seniors sur dix considèrent en effet leur logement actuel comme acceptable ou satisfaisant. Ayant connu les éléments de confort moderne plus tardivement dans leur vie, les personnes âgées sont souvent moins exigeantes vis à vis de leurs conditions de logement.

## Des seniors massivement propriétaires

Les seniors sont plus souvent propriétaires de leur logement : 69 % des ménages possèdent leur foyer, contre 55 % des 35-49 ans. Pour le reste, les seniors se répartissent entre locataires (27 %

et logés gratuitement (4 %). L'accession à la propriété progresse avec l'âge, et les deux tiers des pré-seniors sont déjà propriétaires. À partir de 65 ans, ils se stabilisent aux alentours de 72 %.

La proportion de seniors résidant en maisons individuelles culmine à 81 %. L'accession à la propriété s'accompagne logiquement d'un transfert vers l'habitat individuel : 95 % des seniors propriétaires ont acquis une maison. Les locataires quant à eux se répartissent équitablement entre maisons (44 %) et appartements (55 %).

## Lorsqu'ils sont locataires, c'est majoritairement dans le social

Le recours à la location est le plus important chez les pré-seniors (30 %), qui correspondent à la classe d'âge encore en activité. Lorsqu'ils sont locataires, les seniors occupent majoritairement des logements sociaux (58 %, contre 44 % pour les 15-49 ans). Globalement, ils occupent 31 % du parc locatif social. Leur installation dans des

logements sociaux, en moyenne plus ancienne, permet d'expliquer ce recours plus faible au locatif privé. Ils ont vraisemblablement pu bénéficier de la construction soutenue de logements locatifs sociaux au cours des années 1990.

Frédéric Kosmowski  
Chargé d'études

## Sources

Le Recensement de la population 2007 est la principale source de cette étude. L'Enquête Logement de 2006 a permis d'apporter les éclairages sur le parc locatif social et la qualité des logements, au travers des critères de décence de la loi SRU.

<sup>1</sup> Les logements des seniors regroupent les 105 000 résidences principales dont le chef de famille à 50 ans ou plus.